



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.

**Scouts Canada  
Bureau national**

1345, chemin Baseline  
Ottawa (Ontario)  
K2C 0A7

helpcentre@scouts.ca  
scouts.ca

T 613.224.5131  
F 613.224.3571

**Scouts Canada  
National Office**

1345 Baseline Road  
Ottawa, ON  
K2C 0A7

helpcentre@scouts.ca  
scouts.ca

T 613.224.5131  
F 613.224.3571

## CODE DE CONDUITE

### Énoncé de politique

La responsabilité première de tous les bénévoles et employés du mouvement scout consiste à veiller au bien-être et au bon développement des jeunes. En tant que bénévole ou employé de Scouts Canada, vous devez respecter les politiques et les procédures de l'organisation et vous assurer que votre conduite reflète les principes et la mission de l'organisation.

Ce code de conduite s'applique à tous les bénévoles et employés de Scouts Canada, peu importe leur lieu de travail, en acceptant un poste, vous vous engagez à exécuter vos tâches et à régler votre conduite selon les exigences de ce code. Ce code a été élaboré pour vous guider et vous protéger, mais une infraction à ce dernier pourrait mener à des mesures disciplinaires (notamment le renvoi dans certains cas) et même à des poursuites criminelles.

### MISSIONS ET PRINCIPES

#### MISSION :

La mission de Scouts Canada est de contribuer à l'éducation des jeunes grâce à un système de valeurs axé sur la promesse et la loi scout, qui consiste à bâtir un monde meilleur où les gens sont épanouis et jouent un rôle constructif dans la société.

#### PRINCIPES :

Le scoutisme est fondé sur trois grands principes qui reflètent les croyances fondamentales de l'organisation. Ces derniers sont :

**Devoir envers Dieu :** Le devoir d'adhérer à des principes spirituels et à la religion dont ils proviennent et d'en accepter les responsabilités.

**Devoir envers les autres :** La responsabilité de promouvoir la paix, l'indulgence et la coopération dans sa communauté locale, nationale et internationale en participant au développement de la société, au respect de la dignité des autres et à la protection de l'intégrité du monde de la nature.

**Devoir envers soi-même :** La responsabilité de s'épanouir selon l'objectif éducatif du mouvement scout qui vise à aider les jeunes à se développer à leur plein potentiel.

## **CODE DE CONDUITE - NORMES**

En tant que bénévole et employé de Scouts Canada vous devez :

### **1. Assurer la sécurité et le bien-être de tous les membres de Scouts Canada, surtout des enfants et des jeunes.**

- J'adhérerai à toutes les exigences légales et organisationnelles en matière de santé et de sécurité.
- Je respecterai toutes les lignes directrices en matière de présélection et serai proactif pour informer mon commissaire ou les employés à ce sujet, et pour signaler tout changement nécessaire ou toute infraction à ces lignes directrices au 1-888-726-8876 ou à [helpcentre@scouts.ca](mailto:helpcentre@scouts.ca),
- J'agirai de sorte à éviter tout risque inutile pour la sécurité, la santé et le bien-être de ma personne et des autres.
- Je tiendrais compte de la gestion des risques lors de toutes les activités scoutées.

### **2. Vous assurer que votre conduite personnelle respecte les normes les plus élevées et reflète la mission et les principes de Scouts Canada**

- Je traiterai les autres avec équité, respect et dignité.
- Je respecterai la politique relative aux drogues et à l'alcool lors de toutes les activités scoutées.
- Je ne ferai pas usage d'un langage vulgaire ou inapproprié devant les jeunes.
- Je toucherai seulement un jeune sur les mains, les bras, les épaules et la tête, excepté pour des raisons de sécurité ou avec mandat, et toujours avec la permission du jeune et à la vue des autres. Je respecterai le droit à la vie privée en tout temps et porterai une attention spéciale à l'hébergement et aux salles de toilettes séparés pour les sections mixtes qui devraient aussi être séparés de celles des adultes.
- Je ne fumerai pas devant les jeunes.
- Je ne serai jamais seul avec un enfant ou un jeune excepté pour des raisons de sécurité.
- Si un enfant ou un jeune veut me parler en privé, je m'assurerai d'être à la vue des autres.
- Je n'abuserai pas de mon rôle pour rencontrer des jeunes participants en dehors des activités de scoutisme.
- Je suivrai les lignes directrices scoutées concernant la technologie et les médias sociaux pour entrer en communication avec les jeunes de cette façon.

### **3. Éviter toute implication dans des activités criminelles, des activités qui violent les droits de la personne ou des activités qui pourraient nuire au travail de Scouts Canada.**

- J'aiderai à combattre toute forme d'activités illicites envers les enfants et les jeunes.
- J'aviserai Scouts Canada de toute condamnation au criminel et de toute charge passée et actuelle avant mon inscription.
- J'aviserai également Scouts Canada si je fais face à de nouvelles accusations pendant que j'agis en tant que bénévole ou employé.
- Je n'aurai aucun comportement de nature sexuel avec les enfants et les jeunes, incluant les blagues à connotation sexuelle, le langage, les noms, le toucher, la pornographie et l'exploitation.

- Je n'utiliserai pas la technologie ou les médias sociaux pour encourager les jeunes à adopter des comportements irrespectueux ou abusif.
- Je ne maltraiterai pas et n'exploiterai pas les enfants (ou les jeunes) et je signalerai immédiatement tout comportement de la sorte adopté par d'autres à mon commissaire local ou à un employé conformément à la procédure relative aux plaintes.

**4. Vous abstenir de pratiquer toute forme d'intimidation, de harcèlement et de discrimination, et toute forme de violence verbale ou physique, de négligence ou d'exploitation.**

- Je respecterai totalement les exigences des politiques en matière de protection des enfants et des jeunes de Scouts Canada, de diversité et d'intimidation et de harcèlement, et j'interviendrai et signalerai tous les incidents dont je suis témoin ou dont on me parle conformément à la procédure relative aux plaintes.
- Je ne développerai jamais de relation abusive ou immorale et agirai toujours en tant que parent ou bénévole aimable qui fait preuve de jugement.
- J'utiliserai une méthode d'apprentissage constructive pour faire la discipline et m'abstiendrai de tout contact physique et de commentaires désobligeants ou négatifs.

**APPLICATION DU CODE DE CONDUITE**

Le Code de conduite vise à aider tous les bénévoles et employés de Scouts Canada à prendre des décisions. En adhérant au code de conduite, dont est tirée une partie des conditions générales d'adhésion, tous les bénévoles et les employés contribueront à renforcer notre organisation.

1. Tous les bénévoles et les employés recevront une copie du code de conduite pendant l'orientation et devront se familiariser avec les exigences.
2. Tous les bénévoles devront signer le code de conduite chaque année pour confirmer leur adhésion à ce dernier.
3. Tous les membres ont la responsabilité de s'assurer que tous les bénévoles et les employés, incluant les nouveaux arrivés, reçoivent une copie du code de conduite et signent ce dernier, et en comprennent bien les clauses.
4. Tous les membres ont également la responsabilité d'observer les normes de conduites et de montrer l'exemple.
5. Lors du recrutement et de la sélection des bénévoles et des employés, tous les membres devraient s'assurer que les candidats choisis soutiennent les principes et la mission de Scouts Canada et ne possèdent pas d'antécédents qui contreviennent aux exigences de notre code.
6. Tout bénévole ou employé qui auraient des inquiétudes concernant le comportement d'un autre bénévole ou employé devrait en parler au commissaire local ou à un employé ou le signaler au 1-888-726-8876 ou à [helpcentre@scouts.ca](mailto:helpcentre@scouts.ca). Toutes les inquiétudes rapportées seront immédiatement prises en considération avec discrétion.
7. Toute infraction au code de conduite pourra faire l'objet d'un suivi, d'une enquête ou de mesures disciplinaires conformément à la procédure relative aux plaintes (<http://www.scouts.ca/ca/youth-safety> ).

## **DOCUMENTS CONNEXES IMPORTANTS**

Politique sur l'intimidation et le harcèlement

Politique sur la protection de l'enfance

Politique relative aux drogues et à l'alcool

Politique relative à la présélection

Procédure relative aux plaintes